

LIGNES DIRECTRICES

Initiative de recherche et d'innovation en agriculture de l'Atlantique

OBJECTIFS

- Encourager la collaboration au Canada atlantique et fournir une aide financière pour des projets de recherche et d'innovation qui procurent des avantages mutuels aux secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la production agricole du Canada atlantique, lesquels projets seraient susceptibles d'accroître la compétitivité ou la viabilité de ces secteurs
- Fournir un ensemble commun de lignes directrices panatlantiques visant l'Initiative de recherche et d'innovation afin de simplifier le processus de demande et d'approbation des demandeurs qui désirent entreprendre des projets de recherche et d'innovation au Canada atlantique

AIDE PROVINCIALE

- Pour qu'un projet soit admissible à une aide financière au titre de l'Initiative de recherche et d'innovation en agriculture de l'Atlantique, au moins deux provinces de l'Atlantique doivent être disposées à l'appuyer financièrement

DEMANDEURS ADMISSIBLES

- Organismes agricoles non gouvernementaux, clubs, coopératives, fondations, groupes et associations
- Établissements, établissements d'enseignement, entreprises agroalimentaires et producteurs individuels du Canada atlantique avec le soutien de l'industrie

ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Une aide peut être offerte afin d'effectuer de la recherche appliquée et d'adaptation dans les domaines suivants :

- a) les projets à court et à moyen terme qui ont pour but de combler des lacunes dans les connaissances scientifiques qui visent de nouvelles possibilités novatrices;
- b) les projets d'innovation, de recherche et de développement menés par l'industrie qui répondent aux objectifs de l'Initiative;
- c) les infrastructures ou projets stratégiques qui amélioreront la capacité de recherche ou appuieront des projets d'innovation au Canada atlantique;
- d) les projets qui présentent une analyse de rentabilisation rigoureuse en vue d'accroître la compétitivité, la rentabilité et la viabilité de l'industrie ou de l'entreprise;

e) des postes d'innovation (p. ex. : chaires, étudiants aux cycles supérieurs) dans des établissements d'enseignement de l'Atlantique ou des coordonnateurs de la recherche de l'industrie par l'intermédiaire de regroupements de l'industrie agricole qui effectueront de la recherche orientée sur le secteur et procurant des avantages mutuels pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la production agricole du Canada atlantique;

f) des projets qui visent à adapter des activités de recherche et d'innovation effectuées dans d'autres régions géographiques et qui répondent aux objectifs de l'Initiative.

Les activités comprennent, sans cependant s'y limiter :

- les innovations en matière de produits et de technologie découlant de la recherche sur les végétaux et les animaux;
- les nouvelles possibilités novatrices dans l'agrosanté, l'agroénergie et les bioproduits agricoles;
- l'adoption de nouveaux procédés ou pratiques de gestion;
- les initiatives de transfert de technologie;
- la recherche en développement des productions animales et végétales;
- la recherche en gestion des ravageurs et des maladies;
- la diversification et l'évaluation, notamment en ce qui a trait aux cultures, au bétail, ou à d'autres utilisations des produits agricoles.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Salaires
- Main-d'œuvre contractuelle
- Frais d'un expert-conseil
- Location d'équipement
- Équipement de contrôle
- Déplacements
- Matériel et fournitures
- Frais de laboratoire d'analyse
- Capital (à la discrétion de chaque administration provinciale)
- Taxe de vente harmonisée (partie non admissible au remboursement seulement)
- Administration (à la discrétion du comité)

L'admissibilité de toutes les dépenses est laissée à la discrétion du comité d'examen.

DÉPENSES INADMISSIBLES

- Transactions avec lien de dépendance
- Déplacements pour assister à des conférences
- Salaires du personnel actuel

NIVEAU D'AIDE

Le niveau d'aide dépend, entre autres, du type d'organisation (à but lucratif ou à but non lucratif), du niveau d'innovation, de la capacité du secteur, de l'appui de l'industrie, des avantages potentiels pour l'ensemble du Canada atlantique, des avantages publics par rapport aux avantages privés, des investissements du gouvernement et du secteur privé, des retombées économiques pour le secteur, de la valeur résiduelle pour le demandeur

après la fin du projet, du coût total du projet et du niveau de risque. Quand les projets ne sont pas présentés par l'intermédiaire d'une association de l'industrie agricole du Canada atlantique, il faut fournir des lettres faisant état de l'appui d'une association représentative de l'industrie agricole des provinces partenaires. Chaque demande de projet en vue d'un financement sera évaluée et prise en considération sur une base individuelle. La priorité sera accordée aux projets qui présentent d'importantes contributions en nature ou pour l'industrie.

AVANCES

Des avances peuvent être accordées sur demande aux demandeurs acceptés. Des avances initiales peuvent être accordées sans toutefois dépasser 50 % du montant total approuvé pour le projet. Selon la nature du projet, une autre avance n'excédant pas 50 % du montant restant du projet approuvé pourra être autorisée une fois que la demande d'avance initiale aura été traitée et que l'agent de projet aura confirmé que le déroulement du projet est conforme aux objectifs.

RAPPORT FINAL

Les demandeurs sont tenus de présenter un rapport d'étape pour les projets pluriannuels et un rapport final une fois le projet terminé. Le modèle de ces rapports sera fourni avec les lettres d'approbation et les rapports présentés doivent recevoir l'aval de l'agent de projet désigné. Le rapport final doit être présenté au plus tard 45 jours après la date approuvée pour la fin du projet. Une partie du financement approuvé peut être retenue jusqu'à la présentation du rapport final exigé, et l'agent de projet doit confirmer que le projet et le rapport sont complets. Le défaut de présenter un rapport final ou un rapport sommaire acceptable peut entraîner le rejet d'une approbation de financement pour des projets futurs. Sauf dans les cas où une entente écrite a été conclue avec les demandeurs, les résultats du projet peuvent être publiés.

PROCESSUS DE DEMANDE ET D'APPROBATION

Veillez remplir le formulaire de demande et l'envoyer à une des personnes-ressources des quatre provinces participantes.

PERSONNES-RESSOURCES DES PROVINCES

Nouvelle-Écosse :
K. Laurie Sandeson
Coordonnatrice, innovation et avancement
Ministère de l'Agriculture de la N.-É.
Courriel : laurie.sandeson@novascotia.ca
Téléphone : 902-896-7270

Terre-Neuve-et-Labrador :
Sabrina Ellsworth
Gestionnaire, recherche agricole
Agence des forêts et de l'agroalimentaire
Courriel : sabrinaellsworth@gov.nl.ca
Téléphone : 709-637-2089

Nouveau-Brunswick :
Kevin McCully
Directeur
Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et
des Pêches du N.-B.
Courriel : kevn.mccully@gnb.ca
Téléphone : 506-453-2108

Île-du-Prince-Édouard :
Lynda MacSwain
Gestionnaire de l'innovation agricole
Ministère de l'Agriculture et des Forêts de
l'Î.-P.-É.
Courriel : lemacswain@gov.pe.ca
Téléphone : 902-368-4815